

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
Avenue Joseph Anoma – 01 B.P. 1387 – Abidjan 01 – Cote d'Ivoire
Département de la mobilisation des ressources et des partenariats
E-mails: r.benmessaoud@afdb.org | a.adi@afdb.org
Tel: +225 2026 3534 | + 225 2026 5899

1. La Banque africaine de développement invite les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la mission suivante : **consultation pour assister la révision des évaluations 2018 des politiques et des institutions des pays (EPIP) et l'enquête 2018 sur l'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP)**
2. Sous la supervision directe de l'équipe de la Banque en charge de l'exercice EPIP/ERFP 2018, vingt-et-un (21) consultants individuels seront appelés à fournir, entre autres, les services suivants dans le cadre de cette mission
 - En conformité avec les directives du questionnaire EPIP, s'assurer que l'analyse fournie par le rédacteur justifie correctement le score proposé ;
 - Identifier les réformes de politiques/institutions phares mises en œuvre au cours des 24 derniers mois. Fournir les dates et les références relatives à ces réformes ;
 - Fournir des commentaires et observations succincts par écrit —à travers la plateforme en ligne— qui permettront d'améliorer la qualité et la pertinence de l'analyse proposée ;
 - Sur la base du jugement du consultant, s'assurer que le score fourni soit entièrement alignée sur les directives de notation de l'ERFP et appuyée par des sources d'information vérifiables et crédibles;
 - Dans le cas où un ajustement de score est nécessaire, fournir de brefs commentaires et observations —via les formulaires dédiés dans la plate-forme en ligne— en faveur d'un changement de score;
 - Si nécessaire, entreprendre une revue de la littérature dans le domaine de l'indicateur ERFP traité, basé sur des sources crédibles et le partager avec les rédacteurs
3. **Critères de sélection**
 - Etre titulaire d'un master ou de doctorat dans l'un des domaines du questionnaire de l'EPIP or de l'enquête ERFP ;
 - Posséder un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dans l'un des domaines de l'EPIP/ERFP. A défaut d'expérience professionnelle avérée, une expérience dans la recherche académique pourrait être considérée ;
 - Toute expérience ou expertise en tant que statisticiens ou analyste des politiques est un avantage ;
 - Aptitude à communiquer et écrire en français et anglais ;
 - Aptitude à travail sous pression et à délivrer les résultats dans les délais impartis ;
 - Traitement de l'information et des scores relatifs aux notes pays de l'EPIP avec la confidentialité qui s'impose pour ce genre d'exercice.
4. Le Département de la mobilisation des ressources et des partenariats invite les consultants individuels à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants

intéressés doivent fournir des informations sur leurs qualifications et leur expérience démontrant leur capacité à entreprendre cette mission (documents, référence à des services similaires, expérience dans des missions similaires, etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection doivent être conformes aux règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants. Veuillez noter que l'intérêt exprimé par un consultant n'implique aucune obligation de la part de la Banque de l'inclure dans la liste restreinte.
6. La consultation aura une durée de **vingt (20) jours ouvrables** et la date de début est prévue le **22 octobre 2018**.
7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous pendant les heures de travail de la Banque: de 9h00 à 17h00.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être reçues en copie électronique à r.benmessaoud@afdb.org et à a.adi@afdb.org au plus tard le **lundi 15 octobre 2018 à 17h00 GMT** et doivent mentionner spécifiquement « **Consultation on Peer-Reviewing the 2018 CPIA/CRFA – FIRM Department** » dans la ligne objet.
9. **Établissement de la liste restreinte**

Les consultants retenus sélectionnés dans la liste restreinte seront évalués sur la base des critères suivants sur la base de leur CV.

Niveau d'éducation et qualifications pour la mission proposée	40%
Expérience avec la Banque ou autres donateurs internationaux	10%
Compétence linguistique (anglais et français)	5%
Connaissance de la région	5%
Expérience similaire dans le domaine d'expertise de la mission telle que décrite dans les termes de référence	40%

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



TERMES DE REFERENCE

CONSULTATION POUR ASSISTER LA REVISION DES EVALUATIONS 2018 DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DES PAYS (EPIP) ET L'ENQUETE 2018 SUR L'EVALUATION DE LA RESILIENCE ET DE LA FRAGILITE DES PAYS (ERFP)

CONTEXTE

Dans le cadre de son mandat, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) entreprend des exercices réguliers d'évaluation de ses 54 pays membres régionaux (PMR). Ces derniers couvrent les capacités des pays en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de réformes institutionnelles appropriées, ainsi que leurs capacités à renforcer la résilience et à faire face aux pressions et aux facteurs de fragilité. À cet égard, la Banque dispose de deux cadres d'évaluation spécifiques: i) l'évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP); et (ii) l'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP). La Banque est en train de déployer l'EPIP 2018 et l'ERFP 2018 et recherche des pairs examinateurs pour soutenir la préparation des deux exercices.

Evaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP)

L'EPIP consiste en un questionnaire basé sur 49 sous-critères agrégés en 18 critères et 5 groupes évaluant la qualité des politiques et des institutions. Les domaines évalués couvrent la plupart des questions liées au développement économique et social (gestion économique, environnement des affaires, santé, éducation, questions environnementales, genre, gouvernance, intégration régionale, etc.).

L'EPIP est le principal facteur du système d'allocation basée sur la performance (ABP) qui permet l'allocation d'une partie conséquente des ressources concessionnelles de la Banque – *le Fonds africain de développement* – à 38 PMR éligibles. En outre, en plus d'être un outil majeur de dialogue sur les politiques, l'EPIP est aussi un entrant essentiel pour le rapport phare de la Banque, *le Rapport sur les perspectives économiques en Afrique (African Economic Outlook en anglais)*. Il est utilisé par ailleurs par de nombreuses institutions internationales telles que le Mo Ibrahim, la Transparence Internationale et la Banque Mondiale pour le calcul de leurs propres indicateurs composites.

Compte tenu de l'importance de cet outil, la Banque a entrepris un certain nombre d'actions pour rendre plus efficace le processus de préparation des évaluations EPIP, mais également pour en améliorer la qualité. A cet effet, depuis 2012 le processus de l'EPIP est entièrement automatisé à travers une plateforme électronique (<https://cpia.afdb.org/>) permettant la rédaction et la révision des notes pays.

Evaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP)

Pour aider à piloter sa stratégie visant à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique, la Banque a élaboré le cadre ERFP. Ce dernier fournit une évaluation quantitative des performances des pays dans des domaines liés à la fragilité et à la résilience qui ne sont pas suffisamment couverts par l'EPIP. Cet outil permet également à la Banque d'évaluer systématiquement et objectivement les

risques/facteurs de la fragilité (pressions) et les sources de la résilience (capacités) dans les PMR à travers un certain nombre d'indicateurs.

Basé sur 7 dimensions —à savoir : (i) les politiques inclusives ; (ii) la sécurité ; (iii) la justice ; (iv) l'inclusion économique et sociale ; (v) la cohésion sociale ; (vi) les facteurs externes/répercussions régionales ; et (vii) les impacts climatiques/environnementaux—, l'ERFP s'appuie sur deux approches principales de collecte de données pour informer les scores finaux : (1) l'utilisation de sources de données quantitatives existantes et vérifiées de la BAD, des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'autres institutions académiques internationales; et (2) le déploiement d'une enquête pour remplir un questionnaire de 20 indicateurs quantitatifs. L'enquête vise à combler les lacunes de certaines dimensions de l'ERFP où les données ne sont pas disponibles pour tous les PMR : politiques inclusives (7 indicateurs), sécurité (4 indicateurs), justice (6 indicateurs), cohésion sociale (1 indicateur) et impacts climatiques/environnementaux (2 indicateurs). Les indicateurs de l'enquête sont principalement remplis par les économistes pays de la BAD à partir d'informations collectées auprès des institutions nationales (telles que les instituts nationaux des statistiques et les ministères) et en se basant aussi sur leur propres recherches et expertises.

Alors que cette enquête est actuellement déployée via la plateforme électronique pour collecter des données 2018 pour tous les PMR, les économistes pays de la BAD doivent fournir des réponses quantitatives, ainsi que de brefs commentaires pour contextualiser les scores et les sources de données.

OBJECTIF, TACHES PRINCIPALES ET RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de la présente assistance technique, vingt-et-un (21) consultants seront recrutés pour appuyer la révision des 54 évaluations EPIP et des 54 enquêtes ERFP au titre de l'exercice conjoint EPIP/ERFP de l'année 2018. La répartition des critères EPIP et des indicateurs ERFP à couvrir par les consultants sont résumés en annexe 1.

La phase de révision intervient après la préparation de la première ébauche des évaluations EPIP et des données de l'enquête ERFP. A cet effet, chaque consultant est amené à assurer les tâches suivantes :

Pour chaque sous-critère EPIP

- En conformité avec les directives du questionnaire EPIP, s'assurer que l'analyse fournie par le rédacteur justifie correctement le score proposé ;
- Identifier les réformes de politiques/institutions phares mises en œuvre au cours des 24 derniers mois. Fournir les dates et les références relatives à ces réformes ;
- Fournir des commentaires et observations succincts par écrit —à travers la plateforme en ligne— qui permettront d'améliorer la qualité et la pertinence de l'analyse proposée ;
- Si nécessaire, effectuer une recherche bibliographique —basée sur des sources officielles validées ou reconnues par les autorités du pays concerné— dans le domaine EPIP traité qui sera ensuite proposé au rédacteur. Entre autres, peuvent être cités les lois/règlements/décrets, circulaires adoptés par le gouvernement/parlementaires, les études conduites avec l'appui technique ou pas des partenaires au développement, des indicateurs internationalement reconnus dans le domaine étudié, des articles de revue scientifique ou tout autre recherche pouvant ensuite servir de support pour des discussions avec la partie nationale pour en confirmer la pertinence et degré de véracité.

Pour chaque indicateur ERF

- Sur la base du jugement du consultant, s'assurer que le score fourni soit entièrement alignée sur les directives de notation de l'ERFP et appuyée par des sources d'information vérifiables et crédibles;
- Dans le cas où un ajustement de score est nécessaire, fournir de brefs commentaires et observations —via les formulaires dédiés dans la plate-forme en ligne— en faveur d'un changement de score;
- Si nécessaire, entreprendre une revue de la littérature dans le domaine de l'indicateur ERF traité, basé sur des sources crédibles et le partager avec les rédacteurs.

Après la soumission des deuxièmes ébauches de l'EPIP et de l'ERFP, chaque consultant doit aider l'équipe de coordination de l'EPIP/ERFP 2018 à:

- Identifier les informations contradictoires, incohérentes ou manquantes relatives aux scores EPIP et ERF ;
- Indiquer les écarts significatifs entre les notes de l'EPIP proposées et les analyses fournies.
- Mettre en évidence les variations significatives des scores proposés de l'EPIP et de l'ERFP par rapport à ceux de l'exercice précédent et expliquer la cause de la déviation et les justifications de ces variations;
- Produire un rapport de 5 pages résumant : (i) l'état des réformes politiques et institutionnelles en Afrique (3 pages) ; et (ii) les moteurs de la fragilité et de la résilience, les pressions et les capacités des pays (2 pages) en relation avec les critères EPIP et/ou indicateurs ERF traités.

À la fin de sa mission, chaque consultant doit fournir les livrables suivants :

- Examens écrits et observations soumis à l'attention des rédacteurs sur les 54 sous-critères EPIP et/ou 54 indicateurs ERF assignés ;
- Une revue de la littérature compilée, résumée et soumise aux rédacteurs de l'EPIP et/ou de l'ERFP;
- Matrice d'informations manquantes ou d'analyses contradictoires identifiées dans les évaluations EPIP et/ou les indicateurs ERF, qui nécessitent des éclaircissements supplémentaires ou des justifications complémentaires;
- Un rapport de synthèse (5 pages) analysant l'état des lieux sur les politiques et les réformes institutionnelles existantes, les capacités et les pressions en Afrique en relation avec les domaines couverts par la consultation.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre titulaire d'un master ou de doctorat dans l'un des domaines du questionnaire de l'EPIP or de l'enquête ERF (voir annexe I) ;
- Posséder un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dans l'un des domaines de l'EPIP/ERFP. A défaut d'expérience professionnelle avérée, une expérience dans la recherche académique pourrait être considérée ;
- Toute expérience ou expertise en tant que statisticiens ou analyste des politiques est un avantage ;

- Aptitude à communiquer et écrire en français et anglais ;
- Aptitude à travail sous pression et à délivrer les résultats dans les délais impartis ;
- Traitement de l'information et des scores relatifs aux notes pays de l'EPIP avec la confidentialité qui s'impose pour ce genre d'exercice.

DUREE ET LIEU

La consultation aura une durée de **vingt (20) jours ouvrables** réparties en deux phases comme suit :

- Première phase : **du 22 octobre au 16 novembre 2018** ;
- Deuxième phase : **du 3 décembre au 14 décembre 2018**.

La présence physique dans les bureaux de la Banque n'est pas requise pour cette mission de consultation. Tous les livrables demandés sont à soumettre via la plateforme électronique en ligne de l'EPIP. Des réunions techniques et de coordination avec l'équipe EPIP/ERFP de la Banque se tiendront dans via vidéoconférences ou appels téléphoniques.

RESPONSABILITES

Les consultants travailleront sous la supervision directe de l'équipe de la Banque en charge de l'exercice EPIP/ERFP 2018 et reporteront officiellement au chef de la division souveraine du Département de la mobilisation des ressources et des finances extérieures (FIRM1).

COUT

Chaque consultant recevra une somme forfaitaire de **1 500 EUR** à la fin de la mission, sans aucun avantage supplémentaire ni indemnité journalière. Les consultants sont responsables de leurs propres frais d'assurance maladie et de logement pendant la période de la mission.

Annexe I : Répartition des sous-critères de l'EPIP et des indicateurs ERFP couverts par les 21 consultants

#	Critère EPIP / Dimension ERFP	Sous-critère EPIP / Indicateur ERFP	Nombre de Consultants
EPIP 1	Politique monétaire	Politique monétaire	1
EPIP 2	Politique de la dette	Politique de la dette	
EPIP 3	Politique budgétaire	Politique budgétaire	
EPIP 4	Efficacité dans la mobilisation des revenus	Politique fiscale Administration des impôts	1
EPIP 5	Politique commerciale	Intégration régionale et coopération économique Mesures commerciales restrictives Douanes et la facilitation du commerce	1
EPIP 6	Intégration régionale	Circulation des personnes et de la main-d'œuvre et droit d'établissement Intégration financière régionale	1
EPIP 7	Développement du secteur financier	Stabilité financière Efficacité, profondeur du secteur et capacité de mobilisation de ressources Accès aux services financiers	1
EPIP 8	Réglementation de l'environnement des affaires	Réglementation du démarrage et de la fermeture des activités économiques ainsi que de la concurrence Réglementation des opérations commerciales et industrielles en cours Réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)	1
EPIP 9	Droits à la propriété et gouvernance fondée sur des règles	Base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels Prévisibilité, transparence et impartialité des lois affectant l'activité économique Difficulté à obtenir les licences d'affaires Criminalité et violence : entraves à l'activité économique	1
EPIP 10	Égalité hommes-femmes	Promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux opportunités de développement du capital humain Promotion de l'égal accès des hommes et des femmes aux ressources productives et économiques Égalité de statut et de protection des hommes et des femmes en vertu de la législation en vigueur	1
EPIP 11	Équité dans l'utilisation des ressources publiques	Mesure de la pauvreté Dépenses publiques : priorités et stratégies Régressivité des impôts/taxes	1
EPIP 12	Qualité de la gestion budgétaire et financière	Budget complet et crédible Systèmes efficaces de gestion financière Système de soumission opportune et précise de rapports Répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental	1
EPIP 13	Renforcement des ressources humaines	Services de santé et de nutrition Prévention et traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme Prog. d'éducation de de dév. de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation	1
EPIP 14	Politiques et réglementation de l'environnement	Politiques et réglementation de l'environnement	1
ERFP 7	Impacts climatiques/environnementaux	Financement budgétisé pour la prévention des catastrophes naturelles Réactivité face aux catastrophes naturelles ou aux urgences humanitaires	
EPIP 15	Protection sociale et travail	Programmes relatifs aux filets de sécurité sociale Protection des normes fondamentales du travail	1

		Réglementation du marché du travail	
		Initiatives à base communautaire	
		Régimes de pension et programmes d'épargne pour le troisième âge	1
ERFP 5	Cohésion sociale	Mécanismes de gestion et de résolution des conflits	
EPIP 16	Qualité de l'administration publique	Coordination des politiques et réactivité	1
		Prestations de services et efficacité opérationnelle	
		Mérite et éthique	
		Adéquation de la rémunération et gestion de la masse salariale	
EPIP 17	Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public	Obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle	1
		Accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques	
		Poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics	
EPIP 18	Développement des infrastructures	Stratégie/politique sectorielle	1
		Cadres juridique et réglementaire en matière d'infrastructures	
		Gestion des ressources pub. et redevabilité dans le secteur des infrastructures	
ERFP 1	Politiques inclusives	Représentation des régions dans la législature nationale et le leadership exécutif	1
		Monopole durable sur le pouvoir	
		Représentation de l'engagement des jeunes dans les discussions politiques	1
		Fréquence des élections/régularité	
		Manifestations politiques et violence	
		Restrictions de votes	
ERFP 2	Sécurité	Agents de la force publique par habitant	1
		Confiance dans les agents d'exécution	
		Budget pour la police nationale	
		Budget pour le ministère de la défense	
ERFP 3	Justice	Allocation budgétaire à la magistrature, par habitant	1
		Affaires pénales en instance dans le système judiciaire	
		Affaires civiles en instance dans le système judiciaire	
		Temps d'attente pour des affaires civiles et pénales en instance	
		Juges / magistrats, par habitant	
		Egalité d'accès à la représentation juridique	